



Extension et restructuration Salle Le Mancq Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

DEL17_2023_01_25

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : EVANNO Sophie, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, JEGOUX Thomas.

Absente : ANN Véronique

Pouvoirs : EVANNO Sophie donne pouvoir à LE ROUX Anne
JEGOUSSE Mickaël donne pouvoir à GARIDO Véronique
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Par délibération en date du 23 décembre 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la salle de sport Jean Le Mancq à l'entreprise LBL.

Une modification significative de la durée des travaux essentiellement due à :

- un retard de consignation Enedis du site (2mois de retard),
- la défection de l'entreprise de gros œuvre (morbihannaise de bâtiment – 4 mois de retard),

- la défection de l'entreprise réalisant les cloisonnements intérieurs (consultation relancée en cours de marché suite à dépôt de bilan – 1 mois de retard),

nécessite la réalisation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour sa mission suivi de chantier. Cette dernière, initialement conclue pour une durée de chantier de 10 mois avec des travaux se terminant fin mai 2022, se voit prolongée jusqu'en décembre 2022.

Le cabinet LBL propose de ne pas demander le paiement de 2 mois sur les 7 mois de dépassement de délais.

L'élément de mission "direction de l'exécution des travaux" dont le montant était de 17000€ HT pour 10 mois de chantier (1700€ HT/ mois) est donc amené à 25500.00€ HT pour 17 mois de chantier.

L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet LBL s'élève donc à 8500.00€ HT ce qui porte le montant du marché augmenté du présent avenant N°2 de 85100.00€ HT à 93600.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant au marché précité,
- **AUTORISE** M. le maire à le signer.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 26 janvier 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL